
XV^e Législature

Député Ismaila DIALLO

Dakar, le 03 février 2025

A

Monsieur le Président de l'Assemblée
nationale du Sénégal

DAKAR

**Objet : Question écrite adressée au Ministre de
la jeunesse, des sports et de la culture**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, la lettre portant la question écrite posée au Gouvernement relative à la *demande de clarification sur l'utilisation du don de 40 milliards de la Chine pour la réhabilitation des stades*.

Tout en vous souhaitant bonne réception, je vous prie, **Monsieur le Président**, d'agréer l'expression de ma très haute considération et mon profond respect.

Dr Ismaïla DIALLO



ASSEMBLEE NATIONALE

Place Soweto - Boite Postale N° 86 - Dakar - Sénégal - Tél. : +221 889 99 54

Objet : Demande de clarification sur l'utilisation du don de 40 milliards de la Chine pour la réhabilitation des stades

Madame la Ministre,

Je me permets de vous adresser cette correspondance afin d'obtenir des éclaircissements sur l'utilisation du don de 40 milliards de FCFA accordé par la Chine pour la réhabilitation des infrastructures sportives, notamment les stades Léopold Sédar Senghor, Lamine Guèye, Aline Sitoé Diatta et Ely Manel Fall.

Selon les déclarations de l'ancien ministre des Sports, M. Matar Bâ, la répartition de ces fonds devait être faite comme suit :

- 20 milliards pour la réhabilitation du stade Léopold Sédar Senghor (LSS),
- 20 milliards pour les trois autres stades régionaux.

Toutefois, après la livraison des travaux, il apparaît que l'ampleur des rénovations effectuées sur les stades régionaux ne semble pas correspondre au budget qui leur était alloué. L'état des infrastructures laisse penser que le coût réel des réhabilitations de ces trois derniers stades ne dépasserait pas trois milliards.

Dans un souci de transparence et afin d'éclairer l'opinion publique, nous souhaiterions donc obtenir des précisions sur :

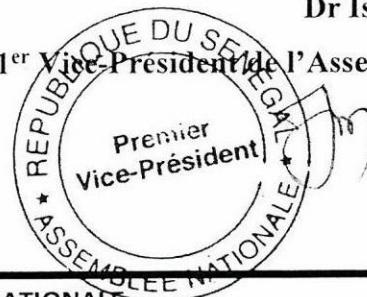
1. la répartition effective des 40 milliards de FCFA, avec un détail des investissements réalisés pour chaque stade ;
2. les critères ayant guidé la budgétisation des travaux ;
3. les raisons pouvant expliquer cet écart entre le montant prévu et la qualité des réhabilitations observées ;
4. les garanties mises en place pour assurer une gestion optimale des fonds destinés à la rénovation des infrastructures sportives.

Dans l'attente de votre retour sur ces préoccupations, veuillez agréer, **Madame la Ministre**, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Dakar, le 03 février 2025

Dr Ismaïla DIALLO

1^{er} Vice-Président de l'Assemblée nationale



ASSEMBLEE NATIONALE